



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 MARS 2025

Sur convocation régulière du Maire, le conseil municipal de SUAUX s'est réuni le onze mars deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, salle de la mairie, sous la présidence de M. Olivier PÉRINET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 10
Date de convocation du Conseil Municipal : 07 mars 2025

Étaient présents : Mmes CUSSAGUET, DECLUDT, RONDEAU, SAUTEREAU
MM. DUMAS, LÉGER, LÉPINOIS, PÉRINET

Absences : Mme DUQUERROIR ayant donné pouvoir au Maire, M. CINIÉ ayant donné pouvoir à Mme CUSSAGUET, M. ROCHEREAU

Secrétaire de séance : Mme CUSSAGUET

Le quorum étant atteint (11 conseillers en exercice, au moins 6 membres doivent être physiquement présents pour délibérer valablement), la séance peut commencer.

1° - Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à cette séance.

2° - Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil

M. le Maire informe le Conseil des décisions qu'il a prises depuis le dernier conseil en application des délégations que le Conseil lui a données par la délibération N°2020-06-23/5 du 23 juin 2020 complétée par celle n°2023-04-04/4 du 04 avril 2023 (éventuelles DDM jointes à la convocation à la présente séance) :

- 1) DDM/25/01 : virement de 50 € de l'article Eau et Assainissement vers le FNGIR
- 2) DDM/25/02 : virement de 2.300€ de fournitures de voirie vers les intérêts d'emprunts

3° - Avis concernant l'étude d'impact relative à l'opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental des communes de Nieuil, Chasseneuil-sur-Bonnieure, Lussac, Suaux (avec extension dans Terres-de-Haute-Charente)

M. le Maire rappelle au Conseil qu'une procédure d'aménagement agricole, forestier et environnemental (AFAFE) est engagée dans les communes de Nieuil, Chasseneuil-sur-Bonnieure, Lussac et Suaux (avec extension dans Terres-de-Haute-Charente) du fait des travaux de la mise en 2X2 voies de la RN 141.

Le nouveau projet parcellaire et le programme de travaux connexes seront mis à enquête publique pendant un mois auprès des propriétaires compris dans le périmètre.

Conformément aux dispositions des articles R121-20 et R123-10 du Code Rural et de la Pêche Maritime, une étude d'impact a été réalisée par le bureau d'études « BKM Environnement ».

Le Conseil départemental de la Charente a saisi la commune en date du 20/02/2025 afin d'émettre un avis sur cette étude d'impact.

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable sur l'étude d'impact

4° - Attribution de subvention(s) au passage du permis de conduire

Conformément à la délibération n° 2024-11-12/12 du 12/11/2024 portant reconduction de l'aide financière aux habitants souhaitant passer leur permis de conduire Auto en 2025, M. le Maire présente au Conseil **2 demandes reçues**, instruites et validées concernant :

- ✚ Mme Evanescence LEPAGE
- ✚ M. Alex HEMERY

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'attribuer la subvention prévue de 150 € à chaque habitant(e) présenté(e) ci-dessus et précise que cette sera imputée à l'article 65741 du budget communal.

5° - Débat d'Orientation Budgétaire

Depuis 2022, M. le Maire propose d'avoir un débat d'orientation budgétaire, sous forme libre et environ 1 mois avant le vote du budget primitif 2025, afin d'informer d'ores et déjà le Conseil du bilan de l'année 2024 écoulée mais aussi des projets en cours prévus d'être poursuivis cette année, des perspectives 2025 et recueillir les éventuelles idées d'orientations/arbitrages ou propositions ou projets qui pourraient être lancés cette année. L'objectif étant la préparation du budget primitif, les projets ou idées exposées n'ont pas besoin d'avoir été préalablement devisées, un simple macro-chiffage estimatif suffit.

Le débat a lieu, l'ensemble des conseiller(e)s apportent leurs propositions et commentaires pour préparer le budget.

6° - Motion pour la régénération de la ligne de train Angoulême Limoges

Le Conseil Municipal de la commune de SUAUX entendant la voix des habitants constate que :

- ✚ La ligne de train Angoulême Limoges a été fermée sur la partie Angoulême – Saillat sur Vienne/ Chassenon depuis le 13 mars 2018 suite à un sous-investissement récurrent dans son entretien.
- ✚ Plus de 6 ans après la fermeture de la ligne, les usagers et usagères de la commune sont toujours assignés à trouver d'autres alternatives de transport au train. Les bus de substitution n'offrent pas les mêmes dessertes et le rallongement des temps de trajet ne permet pas de couvrir leur besoin.
- ✚ Il a fallu attendre juin 2024 pour que soit inscrite une première ligne budgétaire de 34 M€ dans l'avenant mobilité du Contrat de Plan Etat Région 2021 2027.
- ✚ Cependant depuis cette avancée décisive, les élus et élues de la commune déplorent avoir été laissés sans information concernant la remise du rapport d'études préliminaires ou de l'engagement des études de détails.
- ✚ Plus inquiétant encore, depuis les annonces des contraintes budgétaires que l'Etat fait peser sur l'ensemble des collectivités territoriales, les élus et élues de la commune constatent que plusieurs voix prôneraient le report ou la remise en cause des dépenses sur l'infrastructure ferroviaire Angoulême Limoges.

Au regard de ces considérations, le Conseil Municipal de la commune de SUAUX, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend position par la présente motion pour :

- ✚ Que l'Etat mette en place une convention de financement portant sur l'intégralité du montant des travaux de régénération de la ligne, soit 242 M€.
- ✚ Que les études de détails financées par l'avenant mobilité au CPER démarrent sans attendre et avec une garantie de moyens du maître d'œuvre pour que leur délai soit maîtrisé contrairement aux études préliminaires qui affichent plus d'un an de retard.
- ✚ Qu'un comité de suivi des études soit mis en place incluant les élus des territoires, les organisations et associations concernées à une fréquence serrée et à minima trimestrielle.
- ✚ Que le rapport d'études préliminaires soit rendu public afin de prendre des décisions éclairées sur la nature des travaux, leur phasage et leur financement. Et notamment pour que les choix techniques prennent en compte :
 - Le maintien de toutes les gares pour assurer le service public aux passagers et l'interconnectivité avec les mobilités douces,
 - L'augmentation des sillons horaires en créant plus de voies de croisement,
 - Le développement du fret ferroviaire pour permettre aux entreprises du territoire de décarboner leur SCOPE 3,
 - La possibilité d'une électrification future de la ligne.
- ✚ Que les travaux puissent démarrer sans délais à l'issue de la phase d'étude.

7° - Convention de servitudes avec ENEDIS

M. le Maire présente au Conseil la convention de servitude envisagée avec ENEDIS et le plan associé (éléments joints à la convocation de la présente séance) concernant l'enfouissement d'une ligne Moyenne Tension 20kV au nord de la RN141 sous les chemins ruraux n°61/n°62 reliant notamment la RD365 à la RD60 afin de fiabiliser le réseau de distribution d'électricité.

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✚ ACCEPTE les termes de cette convention
- ✚ AUTORISE M. le Maire à la signer

8° - Désignation de référents « Atlas de la biodiversité intercommunale »

M. le Maire informe le Conseil que notre communauté de communes démarre en ce début d'année l'élaboration de son atlas de la biodiversité intercommunale. Un atlas de la biodiversité, c'est un outil de connaissance du territoire : des cartes présentant les milieux naturels présents ainsi que la faune et la flore patrimoniale (donc à protéger) ou non. Ces connaissances sont utiles lors de la réalisation de projets d'aménagement ou dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme car elles permettent de construire les projets en limitant leur impact sur l'environnement. La réalisation de l'atlas est un bon moyen pour sensibiliser les habitants à la richesse du territoire et à la protection de la biodiversité par différentes actions d'informations ou d'animations.

Accompagnée financièrement par l'Office français pour la Biodiversité, la CC Charente Limousine bénéficie également de l'appui scientifique de Charente Nature pour la collecte des données naturalistes et la réalisation de la cartographie. Le volet sensibilisation sera conduit par les communes avec l'appui de la communauté de communes afin de mettre en place des actions au plus près des habitants.

Le rôle des communes sera important pour informer et mobiliser le public. Aussi, afin de faciliter la réalisation de cet atlas, la CCCL nous propose de désigner des élus référents (un titulaire/un suppléant) au sein du conseil municipal qui pourra être relais des propositions de la commune vers la cdc ou inversement. A l'image de ce qui a pu se faire dans le cadre du SCOT, ces élus participeront par leur contribution à un ancrage local plus fort de ce projet intercommunal.

Des réunions d'information sont d'ores et déjà programmées par bassin de vie aux dates suivantes : 10 mars à 18h à Confolens, 18 mars à 18h à Champagne-Mouton, 19 mars à 18h à Saint-Claud, 26 mars à 18h à Terres-de-Haute-Charente.

Après délibérations et candidatures, le Conseil Municipal désigne comme :

- ✚ Référent Titulaire : M. Sébastien LÉGER
- ✚ Référent Suppléant : M. Éric CINIÉ
- ✚ 2^{ème} référent suppléant : Mme Sylvie RONDEAU

9° - Questions et informations diverses

- a) Les devis reçus (2 pour chaque projet) concernant l'isolation des garages de nos logements place de l'église et la réfection de la toiture du petit local et du mur derrière l'église sont analysés par le Conseil réunit en Commission d'Appel d'Offres qui retient les devis de chacun de ces projets.
- b) M. le Maire précise les dates des prochaines réunions internes des commissions communales (non publiques sauf invitation par le Maire ou le(la) responsable de commission) :
 - VSE : Pas de date fixée ○ BCA: Pas de date fixée ○ CFFA : Pas de date fixée
 - CCP : Septembre 2025 ○ CAS : Pas de date fixée ○ CCID : à voir fin 2025
- c) Points majeurs des réunions communales :
 - Aucune
- d) Points majeurs des réunions intercommunales (compte-rendu archivés au secrétariat) :
 - Aucune
- e) Calendrier des événements publics à venir :
 - Ramassage du verre pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer : mardi 18/03 matin
 - Commémoration du 8 mai 1945 : mercredi 08 mai à 11h (rendez-vous à la Mairie) après la cérémonie à Nieuil à 10h et avant le vin d'honneur à la salle polyvalente à 12h
 - Ramassage du verre pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer : mardi 20/05 matin
- f) Autres points /libre parole des adjoints ou conseillers
 - (en cours) Terrain de pétanque et banc envisagé à la salle polyvalente et banc place de l'église
 - (en cours) Ancien café place de l'église délabré : négociations à venir
 - (en cours) Installation de balises en bord de route pour éviter parking sauvage des PL (participation 20€ par balise)

La séance est levée à 20h35. La date de la prochaine réunion est prévue **mardi 08 avril 2025 à 19h30**.